



Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de la commune de Lumbin

Dossier d'enquête publique



La présente enquête publique est régie par les dispositions des articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Cette enquête publique s'insère dans la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de la Commune de Lumbin.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal de la Commune de Lumbin pourra déclarer l'intérêt général du projet et décider de la mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme.

SOMMAIRE

1. Arrêté d'ouverture de l'enquête publique
2. Dossier de déclaration de projet
3. Dossier de mise en compatibilité du PLU de Lumbin
4. Evaluation environnementale dont résumé non technique
5. Preuve de saisine et preuve de l'avis implicite favorable de la Mission Régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes du 13 mars 2023
6. Délibération n°2023_01_04 de lancement d'une concertation dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme
7. Délibération n°2023_04_26 tirant le bilan de la concertation et bilan de la concertation
8. Courriers de convocation, courriers de remarques et procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées